



La lettre de l'AROPA ALSACE N°13

Le mot du président

BEL ETE, chers ami(e)s Aropistes

Un point d'étape de votre association au 30 juin 2019 et ceci malgré des périodes de canicules, d'orages ...et même des congés

Notre AG du 22 mars 2019 à Schiltigheim, a connu une participation correcte avec l'intervention de Philippe BARBIER, président national de la FNAROPA avec comme thème « La place des retraités au sein de la société », souvent malmenés dans les médias et pourtant indispensables

Nous avons également sollicité nos principaux partenaires d'être présents avec des stands à la disposition de nos adhérents présents : initiative de la commission Développement qui a été fort appréciée, avec souvent encore des découvertes et des questions personnelles.

Dans ce but, notre conseil de fin juin a décidé d'organiser 4 réunions d'informations avec 1 ou 2 partenaires.

Ces réunions se tiendront en novembre et décembre à Hoffen, Brumath, Ste Croix en Plaine et Altkirch.

Lors de ces réunions nous aborderons des sujets d'actualité (santé, retraite) et les contacts avec des nouveaux partenariats. Nous serons à l'écoute de vos préoccupations quotidiennes et de vos suggestions en vue d'optimiser les actions de l'AROPA Alsace en faveur de ses adhérents.

C'est également un levier pour faire mieux connaître l'AROPA ALSACE et ses avantages pour les retraités, donc n'hésitez pas à être présent avec des amis et collègues de votre ancien employeur.

Les dates vous seront communiquées courant septembre

A vos agendas et bloquez la date du **15 octobre 2019** pour notre journée de convivialité (voir programme dans cette Lettre)

A votre disposition

Bon été à tous.

Raymond CLEMENT

RETOUR A LA CSG A 6,60 % POUR CERTAINS RETRAITES

En 2018, 60 % des retraités ont subi une hausse de 1,7 point de la CSG prélevée sur leur pension. Depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls 30 % d'entre eux restent soumis au taux de 8,30 %. Il s'agit de ceux dont le revenu fiscal de référence de l'année 2017 est supérieur à 22580 € (+ 6028 € par demi-part supplémentaire). Les autres sont repassés au taux de CSG de 6,60 %.

Pour des raisons techniques, cette mesure n'a pas pu être appliquée avant mai 2019 mais la situation des retraités concernés a été régularisée avec le remboursement du trop-versé de janvier à avril.

Le tableau ci-après vous permet de déterminer les taux au 1^{er} janvier 2019 des prélèvements sociaux sur vos retraites en fonction de votre revenu fiscal de référence.

PRELEVEMENTS SOCIAUX SUR RETRAITES AU 1.1.2019						
Revenu fiscal de référence (RFR)	COTISATION MALADIE			CONTRIBUTIONS		
	Régime de base *	Régime local		CSG	CRDS	CASA
		Agricole	Non agricole			
Inférieur au plafond 1	0	0	0	0	0	0
Entre plafond 1 et plafond 2	0	1,10 %	1,50 %	3,80 %	0,50 %	0
Entre plafond 2 et plafond 3	1 %	1,10 %	1,50 %	6,60 %	0,50 %	0,30 %
Supérieur au plafond 3	1 %	1,10 %	1,50 %	8,30 %	0,50 %	0,30 %
* sur retraites complémentaires uniquement						

Plafond RFR 1	1 part :	11 123 €	2 parts :	17 071 €
Plafond RFR 2	1 part :	14 548 €	2 parts :	22 316 €
Plafond RFR 3	1 part :	22 580 €	2 parts :	34 636 €

Robert Yordey

SOYEZ MODERNE, CONNECTEZ-VOUS.

Depuis déjà plusieurs années, dans le cadre de l'allègement des démarches administratives, les différents régimes de retraite n'envoient plus d'attestation fiscale à leurs bénéficiaires.



En effet, les Caisses transmettent directement et automatiquement à la Direction générale des Finances publiques les montants à déclarer dans le cadre de l'impôt sur le revenu. Le formulaire de déclaration des revenus est ainsi pré rempli lorsque vous le recevez de l'administration fiscale.

Ce dispositif fiable et sécurisé simplifie vos démarches. Si vous disposez d'un ordinateur, vous avez néanmoins la possibilité de consulter les montants déclarés en vous connectant à votre Espace client sur le site de votre caisse de retraite. Si vous n'êtes pas encore inscrit, il suffit de cliquer sur « Espace client » puis sur « Créer votre compte » et suivre les indications.

En créant votre compte auprès de chaque organisme qui vous verse des prestations (MSA, CARSAT, CPAM, Caisses ARRCO-AGIRC, IRCANTEC...), vous pourrez également consulter :

- Les paiements de vos retraites de base et complémentaire
- Les remboursements de vos dépenses de santé.

Et, en plus, vous aurez accès à de nombreux autres services en ligne.

Alors, simplifiez-vous la vie et utilisez ce service que vous proposent vos caisses de retraite et d'assurance.



Robert YORDEY

In Memoriam

-Jean FIX de Lingolsheim	DCD le 27/02/2019
-Patricia ROCHELLE d'Oberhergheim	DCD le 30/05/2019
-Michèle WUNENBURGER de Mulhouse	DCD le 04/06/2019
-Gérard RIEBEL de La Wantzenau	DCD le 05/06/2019
-Christiane DESREUMAUX de Durrenbach	DCD le 28/06/2019

.Nous adressons nos sincères condoléances aux familles en deuil.

N'oubliez pas de nous prévenir si vous avez connaissance du décès d'un de nos adhérents



ASSEMBLEE GENERALE AROPA ALSACE

L'Assemblée Générale relative à l'année 2018 de l'AROPA Alsace s'est déroulée à la Maison de l'Agriculture à Schiltigheim (67) le 22 mars 2019.

Après la présentation des différentes activités du Conseil d'Administration durant l'année 2018 par le secrétaire, notamment la mise en place des « personnes référentes », relais entre les anciens collègues de travail et l'AROPA Alsace, il a communiqué le niveau des effectifs s'élevant à plus de 750 adhérents au 31/12/2018, y compris les amicales MSA et Groupama.



Le Président Raymond Clément, dans son rapport moral, a signalé l'intégration à partir du 1^{er} janvier 2019 des membres de l'Amicale des Anciens de la MSA 67 (145 personnes) qui a été dissoute. Il les accueille chaleureusement au sein de l'AROPA Alsace.

En vue de l'amélioration du pouvoir d'achat des adhérents, le Président rappelle les différents partenariats et indique une importante évolution en 2018 de celui conclu avec le Crédit Agricole Alsace Vosges.

Au sujet de l'actualité, il rappelle la problématique de l'augmentation de la CSG pour les retraités, sans compensation comme pour les salariés actifs. Les retraités sont donc les perdants de la politique nationale actuelle, alors qu'ils représentent une force importante pour la bonne marche de la nation par leur implication bénévole dans les associations et leur rôle en tant qu'aidant.

Après la présentation des résultats financiers par le trésorier François Schmitt, adoptés par l'Assemblée, le Président a passé la parole aux intervenants :

-Hubert Muller présente un comparatif du pouvoir d'achat entre un adhérent à l'AROPA Alsace et un retraité « lambda », d'où il en résulte un gain important pour les Aropistes.

-Dorette Tuchscherer relate le déroulement de la journée du 9 octobre 2018 où près de 90 personnes se sont retrouvées à Galvingue (68) au domaine de M. Maurice FISCHESSE pour la visite de son musée paysan, suivie du déjeuner à l'auberge du « Glockabrunna » à Balschwiller, déjeuner typique du Sundgau : carpes frites

Pour 2019, elle annonce une journée de convivialité en Centre Alsace (La Bonal à Dambach la Ville et Maison de la Distillerie à Châtenois).

-Daniel CRANCE, de l'AROPA de Haute Marne et responsable de la diffusion de la carte « Butterfly » au niveau national, présente les avantages de la carte et invite les présents à l'acquérir par l'intermédiaire de leur AROPA, pour la modique somme de 3 € par an.

ASSEMBLEE GENERALE AROPA ALSACE (suite)

Puis, Philippe Barbier, Président de la FNAROPA (Fédération Nationale des AROPA), présente deux sujets d'actualité :



- Le fonctionnement des retraites aujourd'hui

Après avoir rappelé l'historique du régime de retraite du privé depuis 1945 à ce jour, Il explique les évolutions de ces dernières années au niveau des retraites complémentaires, avec la place de la CCPMA et la problématique des excédents qui restent à distribuer. Au 1^{er} janvier 2019, les régimes ARRCO et AGIRC ont fusionné, sans conséquence pour les allocataires. Il termine par la communication du taux de remplacement du salaire par la retraite qui est passé de 90 % dans les années 1990 à 50 % à ce jour.

-La place des séniors dans la société

Suite aux dernières mesures concernant les retraites et aux déclarations dans les médias relatifs à la situation des retraités, Philippe Barbier présente la place des séniors dans la société.

Au préalable, il informe que les situations sont très hétérogènes, mais que 44 % des retraités disposent de moins de 1200 € par mois, et sont donc loin d'être des « nantis ».

Il présente les différentes situations dans lesquelles les retraités sont concernés :

- dans la cellule familiale : rôle d'aidants pour les aînés (1 retraité sur 2) et d'éducateurs pour les petits enfants, sans compter les activités de « taxi » pour les différents déplacements

- dans le monde associatif : ils sont des acteurs engagés dans le tissu associatif : sur 1,3 Million d'associations en France, 48 % sont présidées par des retraités, de façon majoritairement bénévole

- dans la vie de la cité : 87 % des retraités participent aux élections présidentielles, et 29 % des conseillers municipaux ont plus de 60 ans

- dans l'économie : les retraités achètent et consomment français et pèsent pour 54 % des dépenses de consommation

Les retraités sont donc des citoyens à part entière et de plus en plus nombreux, notamment les + de 85 ans plus vulnérable au point de vue de la santé. A terme se posera le problème de perte d'autonomie et son financement. Dans cette problématique, il est important de s'organiser, de s'associer pour peser en face des décideurs.

Après le débat et les questions de la salle, le Président Raymond Clément remercie les intervenants, plus spécifiquement Philippe Barbier pour son intervention.

Puis, l'assemblée est conviée au verre de l'amitié.





REVALORISATION DES RETRAITES COMPLEMENTAIRES EN NOVEMBRE 2019

Les retraités devraient être un peu plus gâtés en 2019 qu'en 2018. Si l'année dernière, les retraites complémentaires ont été revalorisées de 0,60 % en novembre, elles pourraient, fin 2019, être augmentées de 1%, voire un peu plus.

HISTORIQUE DE REVALORISATION					
Sécurité Sociale -MSA		Point ARRCO (non cadre)		Point AGIRC (Cadre)	
Date	Taux	Date	Taux	Date	Taux
01/01/2019	0,30 %	01/11/2018	0,60%	01/11/2018	0,60%
01/10/2017	0,80 %	2014		2014	
01/10/2015	0,10 %	A	0 %	A	0%
01/04/2013	1,30 %	2017		2017	
01/04/2012	2,10 %	01/04/2013	0,80 %	01/04/2013	0,51 %

En effet, l'accord national interprofessionnel conclu par les partenaires sociaux le 10 mai dernier, prévoit de revaloriser les retraites AGIRC-ARRCO sur l'inflation jusqu'en 2022. Cet accord laisse aussi une marge de manœuvre pour réaliser un coup de pouce supplémentaire sur la revalorisation pouvant atteindre jusqu'à 0,20%.

En octobre prochain, les partenaires sociaux pourraient alors décider d'augmenter les pensions au 1^{er} novembre, non pas de 1%, mais de 1,10 % ou 1,20%. Ces chiffres sont même susceptibles d'être revus à la hausse si l'inflation annoncée en décembre se révèle finalement supérieure à celle prévue ce mois de juin.

Voilà enfin une agréable mesure en faveur des retraités, soumis à rude épreuve depuis l'année 2013, avec un quasi-gel de leurs retraites complémentaires.

Robert YORDEY

L'AROPA ALSACE vous invite à sa journée conviviale du mardi 15 octobre 2019 sous le thème :



« CHAUSSETTES ET SCHNAPS »



Programme de la journée :



9h 00 : *USINE LABONAL - Accueil café/croissants*

13, route de Blienschwiller - 67650 - *DAMBACH LA VILLE*

9h 30 : *Visite de l'usine LABONAL et projection d'un film*

- 12h 30 : *Déjeuner à l'Hôtel-restaurant ARNOLD*
98, route des vins à *ITTERSWILLER* (03 88 85 50 58)



- 15h00 : *MAISON DU DISTILLATEUR*
D 224 - Route de Villé - 67730 - *CHATENOIS*
Visite et dégustation



Prix par personne : 45 € tout compris
Participation limitée à 120 personnes.
Pensez au covoiturage.

Dorette TUCHSCHERER

LES AVANTAGES TARIFAIRES DE NOS PARTENAIRES

PARTENAIRES	AVANTAGES	CONTACTS
	Remises, sous conditions, sur les frais bancaires et les tarifs d'assurance PACIFICA	Votre agence Crédit Agricole
	Remises tarifaires, sous conditions, sur les contrats d'assurance	Votre agence Groupama
	Contrat collectif de complémentaire santé à des conditions avantageuses	Thierry PHILIPPE 07.86.14.90.06 ou mail à Philippe.Thierry@mutualia.fr
	Conditions particulières pour la mise à disposition de personnels compétents	Tél. 03.88.81.75.33 ou 06.27.27.66.03
	Conditions particulières pour la téléassistance	Tél. 03.68.09.79.59
	Réductions de tarifs auprès de nombreuses enseignes dans différents domaines : voyages, sports, loisirs...	aropa.alsace@yahoo.fr
	Remise de 50% pour la 1ère année d'abonnement, puis 20%	Service abonnements : 03.88.56.90.75 ou mail à journal@est-agricole.com
		Remises de 10 à 15 % pour tout achat de vins chez tous ces partenaires de la viticulture

Pour obtenir ces avantages, il convient de présenter votre carte d'adhérent AROPA ALSACE

DEVENEZ UN ADHÉRENT MALIN

Exemple :

1 Couple :

2 Adultes

70 ans

	Tarif Public	Tarif AROPA	gains
Complémentaire Santé	2 404 € (100 € * 2 * 12)	1 275 € (53,12 € * 12 * 2)	1 129 €
IARD (Groupama) IARD + Voiture	1 200 €	1 080 €	120 €
Banque (CA-AV)			
Accès compte service	58 €	58 €	
Mastercard GOLD	126 €	63 €	63 €
Mastercard	22,25 €	22,25 €	
	3 810 €	2 498 €	1 312 €

Investissement

25€

soit net

1 287 €